

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Le Lycée Polyvalent du Vimeu est habilité dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » à percevoir le solde de 13% affecté aux établissements de formations technologique et professionnelle.

Attention, à compter de 2023, ce solde doit figurer sur votre déclaration sociale nominative. Vous pourrez ensuite affecter cette taxe d'apprentissage à notre établissement via la plateforme SOLTEA. Vous nous retrouverez facilement grâce à notre numéro de SIRET et/ou notre UAI figurant sur le présent document. Votre participation est essentielle pour mener à bien nos projets.

ENGAGEMENT DE VERSEMENT

Nom de votre entreprise	
Adresse :	
Adresse Mail Contact entreprise :	
Adresse Mail Responsable versement TA :	
SIRET :	

Montant de votre versement :€	UAI : 0801864S
Au profit du Lycée Polyvalent du Vimeu	SIRET 198 000 051 00013